

GREFFE
Tribunal de Commerce de
ABBEVILLE ;
Loïc BERNARD, GREFFIER
BP 35
80101 ABBEVILLE CEDEX
MINITEL: 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** Société Anonyme
* SOCIETE NOUVELLE A et G LENNE
*
*
** 80570 DARGNIES

Réf : 84B19
RCS : 329095905

Pièces déposées le 8/12/1992 Numéro : 920458

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 27/ 7/1992 : CHANGEMENT DE GERANT

-- Cout du dépôt : 75.59 Francs.
Dont T.V.A. : 6.99 Francs.

ia : 2274

Le Greffier,

Dépot Effectué Par **
* FIDAL
* rue du Champ de Mars
* BP B 12
*
** 80100 ABBEVILLE

" SOCIETE NOUVELLE A & G LENNE "
S.A. au capital de : 3.000.000,00 Francs
Siège social : 80570 - DARGNIES

R.C.S. : ABBEVILLE B 329.095.905
SIRET : 329.095.905.00017
— — —

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUILLET 1992

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le Lundi 27 Juillet 1992, à 9 heures 30,

Les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Gérard LENNE,
- Madame Josette LENNE,
- La SARL " A & G LENNE "
Représentée par Madame Josette LENNE,

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard LENNE préside la séance.

Puis, le Président rappelle :

- Qu'en cas de vacance par décès d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, sans que le nombre de ceux-ci ne devienne, de ce fait, inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 Juillet 1966 permet au conseil d'administration de procéder, entre deux assemblées générales, à des nominations à titre provisoire ;
- Que les nominations ainsi effectuées sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire et qu'à défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le Président expose ensuite au conseil que, par suite du décès de Monsieur Jean LENNE survenu le 25 Juillet 1992, un siège d'administrateur est vacant et que, si cette vacance n'a pas pour effet de réduire le nombre des administrateurs au dessous du minimum de trois fixé par l'article dix huit des statuts, il paraît cependant conforme à l'intérêt de la société de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean LENNE.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme, à l'unanimité :

Madame Brigitte DETOURNE, épouse de Monsieur Gérard LENNE
Demeurant à DARGNIES (Somme), Rue de la Chapelle,
Née le 30 Octobre 1954 à AMIENS (Somme)

Administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Jean LENNE,
administrateur décédé.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si cette assemblée procède à cette ratification, Madame Brigitte LENNE-DETOURNE exercera ses fonctions pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Madame Brigitte LENNE-DETOURNE, nouvel administrateur, est alors invitée à participer à la réunion du conseil et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, à titre provisoire ; puis, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, elle déclare qu'elle n'exerce ou n'a exercé aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'administrateur de la société.

*
* *

- CLOTURE -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

